

marché des exportations, la demande de certains produits finis canadiens a accusé une certaine baisse. Évidemment, la situation ne frappe pas uniquement le Canada. D'autres pays sont touchés beaucoup plus gravement, dans certaines régions du monde où se trouvent quelques-uns de nos partenaires commerciaux les plus importants. Ce sont là autant de raisons valables.

Il faut également évoquer les taux d'intérêt. Poussés par l'inflation, ils ont atteint des niveaux tels que les consommateurs ne peuvent plus se permettre d'acheter au même rythme que pendant la période dont parle mon honorable ami, en particulier le dernier trimestre de 1981. Nous espérons une réduction des tensions inflationnistes. A la faveur de cette réduction, qui semble d'ailleurs s'annoncer, les taux d'intérêt pourraient, eux aussi, baisser. Il faudrait également un regain de confiance de la part des investisseurs et, bien sûr, des consommateurs, qui devraient payer de l'intérêt sur une partie de leurs achats.

Nous avons de bonnes raisons de croire que nos attentes se réaliseront puisque l'inflation ralentit actuellement plutôt que de poursuivre son ascension. Il existe un nombre considérable de projets sur le plan du développement économique, qui pourraient certainement alléger la situation, non seulement en ce qui a trait aux investissements de capitaux, mais aussi à la confiance qu'il faut établir pour que les consommateurs ne craignent plus la montée en flèche des taux d'intérêt.

● (1420)

LE QUÉBEC—LES FAILLITES COMMERCIALES—LE NOMBRE DE
FAILLIS AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE SUBVENTION AU
DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

L'honorable Jack Marshall: Honorables sénateurs, j'ai une question qui fait suite à celle qu'a posée le sénateur Flynn au sujet des faillites et du nouveau ministère d'État chargé du Développement économique. Elle concerne les subventions qui ont été accordées à de nombreuses entreprises au cours des dernières années en vertu de la loi sur les subventions au développement régional. Le ministre pourrait-il fournir la liste des industriels québécois qui ont bénéficié de subventions au titre de cette loi parmi les 405 qui ont fait faillite? Le ministre pourrait-il également nous dire comment le gouvernement entend récupérer cet argent?

L'honorable H. A. Olson (ministre d'État chargé du Développement économique): Honorables sénateurs, je ne suis pas certain de pouvoir vous fournir cette liste, mais j'examinerai sérieusement la question et je m'emploierai par tous les moyens à le faire. Je tiens également à signaler une autre chose à mon collègue à propos des subventions à la recherche et au développement scientifiques ainsi qu'à propos des autres subventions qu'accorde à l'occasion le ministère de l'Expansion économique régionale. Étant donné la nature même de ce programme il faut, pour qu'il ait des chances de porter ses fruits, que ses responsables soient prêts à prendre des risques plus élevés que les financiers et les hommes d'affaires. Honorables sénateurs, il ne saurait y avoir de doute à ce propos et si ce n'était pas le cas, le programme ne remplirait pas sa mission. Peut-être cette initiative n'est-elle pas parfaite, mais nous estimons et ce, déjà depuis un certain nombre d'années, que le gouvernement fédéral se doit de créer des programmes qui permettront de prendre de plus grands risques de façon à

pouvoir assurer une meilleure expansion des différentes régions de notre pays.

Lorsque quelqu'un prend de plus grands risques en investissant des capitaux, il n'est donc pas surprenant qu'il ait à en subir les conséquences quand les entreprises périclitent.

Le sénateur Marshall: Je souscris en partie à ce que dit le ministre. Toutefois, je pense que nous aurions une assez bonne idée des résultats du programme en examinant le pourcentage des entreprises qui ont fait faillite par rapport à celles qui ont bénéficié de subventions à la recherche et au développement scientifiques. Ce qui m'intéresse, ce ne sont pas uniquement les résultats obtenus au Québec, mais ceux obtenus dans l'ensemble de notre pays. La liste que j'ai demandée nous dirait le fin mot de l'histoire et aiderait le ministre lorsqu'il accorde ces subventions par l'intermédiaire du ministère d'État chargé du Développement économique et régional.

Le sénateur Olson: Honorables sénateurs, il est en effet certainement judicieux d'examiner de temps en temps les résultats que ces programmes permettent d'atteindre. J'ose toutefois espérer que le sénateur ne souhaite pas que le développement économique régional soit une opération «sans risque».

L'honorable Jacques Flynn (leader de l'opposition): Non.

Le sénateur Olson: S'il en était ainsi, le Développement économique régional n'atteindrait sûrement pas son but.

Le sénateur Flynn: Qui a dit cela?

Le sénateur Olson: Personne ne l'a dit, mais je sais où l'honorable sénateur veut en venir.

Le sénateur Flynn: Attendez qu'il finisse.

Le sénateur Olson: Il laisse entendre que, d'une façon ou d'une autre, nous devrions nous assurer qu'il n'y a absolument aucun risque à courir. S'il n'y a aucun risque—ou, du moins, rien d'exceptionnel—le MEER ne sert vraiment plus à rien.

Le sénateur Marshall: Honorables sénateurs le ministre se méprend peut-être, car ce n'est pas ce que j'ai dit. S'il examine le compte rendu de l'autre endroit, il constatera que j'étais de ceux qui félicitaient le gouvernement de prêter du capital moins spéculatif, ce que les banques refusaient de faire. La question est pertinente, à mon sens, et nous devrions savoir où en est rendu le programme. Il y aurait peut-être lieu de le modifier afin de l'améliorer.

Le sénateur Olson: Je vais essayer de déposer cette liste. Cependant, dans l'autre partie de sa question, l'honorable sénateur demande en réalité comment nous allons recouvrer notre argent. Nous allons procéder de la même façon que tout particulier ou toute société qui a recours à un syndicat de faillite. Habituellement, cela veut dire qu'on se contente d'un remboursement partiel.

LA DIMINUTION DES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT—
L'ARTICLE DE JOURNAL

L'honorable Richard A. Donahoe: Honorables sénateurs, je voudrais poser une question au ministre d'État chargé du Développement économique et régional.